



Paris, le lundi 29 janvier 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

EnRciT : 10 millions d'euros pour un nouveau dispositif d'appui aux projets citoyens d'énergies renouvelables pour tous les territoires

Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, Bruno Lechevin, président de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Eric Lombard, directeur général de la Caisse des Dépôts, Jean-Louis Bancel, président du Crédit Coopératif et Jean-Pierre Costes, président de l'Ircantec, ont lancé le dispositif EnRciT. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'un **partenariat global, signé ce jour également, entre la Caisse des Dépôts et l'ADEME pour favoriser l'émergence et le développement de projets citoyens d'énergies renouvelables (EnR).**

La loi de transition énergétique pour la croissance verte encourage la participation des particuliers et des collectivités locales dans les projets d'énergies renouvelables et les projets citoyens connaissent un véritable essor, notamment dans le solaire photovoltaïque et l'éolien. **En favorisant une meilleure appropriation locale des énergies renouvelables et de leurs retombées par le plus grand nombre, ces projets constituent un levier essentiel pour massifier les énergies renouvelables sur les territoires.**

Doté d'un montant total de 10 M€ par la Caisse des Dépôts, le Crédit Coopératif et l'Ircantec, EnRciT a pour objectif d'intensifier cette dynamique en investissant au côté des citoyens, notamment pour la phase de développement des projets. Ce sont quelque 150 projets qui pourront ainsi se concrétiser dans les territoires ces 10 prochaines années.

Pour Nicolas Hulot, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, **« d'ici 2030, nous devons doubler notre production d'énergies renouvelables. Cela ne sera possible que si on associe les citoyens avec des projets participatifs, grâce auxquels chacun peut investir dans les énergies renouvelables de son territoire. C'est l'objectif du dispositif EnRciT qui permettra de changer d'échelle dans la mobilisation citoyenne. »**

« Le lancement du dispositif EnRciT vient compléter l'action de l'ADEME qui, depuis plus de 10 ans, soutient la dynamique participative en favorisant l'émergence des projets citoyens, à travers une animation nationale et régionale. Ces projets constituent un fort levier pour développer davantage les énergies renouvelables dans les territoires. », rappelle Bruno Lechevin, président de l'ADEME.

« En tant qu'investisseur d'intérêt général, la Caisse des Dépôts encourage l'implication des citoyens dans les énergies renouvelables. Avec EnRciT, nous avons donc conçu un dispositif innovant pour financer les projets écologiques, en concertation avec les acteurs locaux et sur tous les territoires. La Caisse des dépôts soutient la gouvernance citoyenne », a indiqué Eric Lombard, directeur général du groupe Caisse des Dépôts.

« La solidarité intergénérationnelle est une des valeurs fondamentales de l'Ircantec. En s'attachant à identifier des investissements porteurs de sens social et environnemental tout en garantissant le paiement des retraites sur le long terme, l'Ircantec contribue au maintien de cette solidarité. Les 2.5M€ que nous investissons dans le fonds EnRciT s'inscrivent naturellement dans nos valeurs. Nous sommes fiers de contribuer au lancement d'un fonds innovant qui conjugue une démarche citoyenne et une ambition environnementale », déclare Jean-Pierre Costes, Président du Conseil d'administration de l'Ircantec.

« Pour le Crédit Coopératif, qui depuis de nombreuses années s'est engagé à ne financer que les EnR, ce dispositif favorisera la production d'énergies renouvelables en France en sécurisant la phase de développement des projets. De plus, en investissant aux côtés des citoyens, EnRciT contribuera à l'appropriation par la société civile des enjeux de la transition énergétique », a précisé Jean-Louis Bancel, président du Crédit Coopératif.

EnRciT, un outil pour favoriser le développement de nouveaux projets

Malgré la dynamique en cours sur les territoires, les projets d'énergies renouvelables citoyens sont souvent confrontés à des difficultés pour lever les fonds nécessaires à leur phase de développement. L'absence d'un outil de financement et de mutualisation des risques est ainsi l'un des principaux obstacles à leur déploiement. Le dispositif développé autour d'EnRciT apportera des solutions concrètes pour favoriser le développement de ces projets.

Opéré par Energie Partagée Coopérative et doté de 10 millions d'euros par la Caisse des Dépôts (5 M€), le Crédit Coopératif (2,5 M€) et l'Ircantec (2,5 M€), EnRciT co-investira dans les projets aux côtés des citoyens et des collectivités. Ainsi, le dispositif apportera les moyens financiers essentiels à la sécurisation de la phase de développement et permettra de façonner les projets locaux en mobilisant toutes les compétences nécessaires à leur concrétisation (notamment sécurisation du foncier, réalisation des études, obtention des autorisations de construire et d'exploiter). EnRciT accompagnera le projet jusqu'à la phase de construction, puis cèdera sa participation, en priorité, au profit des acteurs du territoire.



Les technologies éligibles à ce dispositif seront, en priorité, le photovoltaïque (sols et toitures) et l'éolien.

En complément, l'ADEME contribuera au financement de la mise en place d'un centre de ressources par Energie Partagée Association au niveau national ainsi que des structures d'animation régionales, avec les régions partenaires. L'ADEME apportera également un soutien technique et financier dans la phase d'amorçage des projets.

C'est donc un dispositif global et innovant qui est lancé, afin d'apporter un soutien déterminant dans les phases essentielles du cycle de vie des projets citoyens d'EnR.

Pour plus d'informations :

- Consultez à partir du 30 janvier 2018 le site EnRciT [ICI](http://www.enercit.fr/) (<http://www.enercit.fr/>)
- Retrouvez le dossier ADEME sur les projets citoyens d'EnR [ICI](#)

A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique, démographique et sociale.

<http://www.caissedesdepots.fr>

Contacts presse :

Groupe Caisse des Dépôts - Service presse - tél : 01 58 50 40 00 / [@CaissedesDepots](#)

A propos du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif est une banque coopérative. S'il exerce tous les métiers et expertises de banquier, sa vocation est de mettre ses compétences au service des acteurs d'une économie responsable, respectueuse des personnes et de leur environnement. Historiquement banque coopérative de personnes morales, son capital est apporté par ses clients qui cumulent ainsi la double qualité de client et sociétaire. Les entreprises et leurs groupements, les coopératives, les PME-PMI, les mutuelles, les associations et les organismes d'intérêt général constituent donc le socle de son sociétariat et détiennent la totalité des droits de vote qu'ils exercent selon le principe une personne=une voix. Aujourd'hui, les particuliers, grâce aux nombreuses innovations solidaires de la gamme Agir, sont eux-aussi de plus en plus nombreux à faire le choix du Crédit Coopératif.

<http://www.credit-cooperatif.coop/>

<https://www.agirandco.coop/>

Contact presse :

Crédit Coopératif - Laurence Moret - Tél. : 01 47 24 83 37 - Clara Picandet - tél. : 01 47 24 97 84 Email : presse@credit-cooperatif.coop



A propos de l'Ircantec

L'Ircantec est le régime de retraite complémentaire obligatoire par répartition et par points du secteur public, dédié aux agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques. C'est également le régime de retraite des élus locaux. L'Institution est gérée par la Caisse des Dépôts. L'Ircantec gère ses réserves (9,8 milliards d'euros) selon les principes d'investissement socialement responsable.

Contact presse :

Ircantec - Isabelle Vergeat-Achaintre - tél : 02 41 05 21 74

Email : isabelle.vergeat-achaintre@caissedesdepots.fr

A propos de l'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr

Contact presse :

ADEME - Service de presse - tél. : 01 58 47 81 28

Email : ademepresse@havas.com -

 [@ademe](https://twitter.com/ademe)

